

DLA Piper France LLP – Index egalite femmes-hommes 2024

Dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de calculer et publier, avant le 1^{er} mars de chaque année, son Index de l'égalité Femmes-Hommes, résultat de 4 indicateurs que vous trouverez ci-dessous :

Note globale

Indicateur 1	Ecart de rémunération	35 points/40	✓
Indicateur 2	Taux d'augmentation et promotion	35 points/35	
Indicateur 3	Augmentation au retour du congé maternité	15 points/15	
Indicateur 4	10 rémunérations les plus élevées	10 points/10	
Total de 95 points/100			

dlapiper.com